

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Règlement no : 404-2017

Règlement numéro 404-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95 afin d'autoriser l'usage C-6 dans la zone 40-P.

-Autoriser les commerces et services d'hébergement (C-6) dans la zone 40-P (auberges, gîtes touristiques, etc.).

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le règlement numéro 378-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95 et qu'il est entré en vigueur conformément à la loi le 1^{er} avril 2015;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d'effectuer une modification à la grille des spécifications afin d'autoriser les commerces et services d'hébergement dans la zone 40-P;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 5 juin 2017;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 7 août 2017;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 septembre 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2- OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement numéro 404-2017 s'intitule «Règlement n° 404-2017 modifiant le règlement de zonage n°235-95 afin d'autoriser l'usage C-6 dans la zone 40-P»

ARTICLE 3- MODIFICATION À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La zone 40-P de la grille des spécifications (annexe 2) du Règlement de zonage n°235-95 est modifiée afin d'ajouter un "♦" vis-à-vis la classe d'usage «Commerce et service d'hébergement (C-6)».

ARTICLE 4- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine,
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 4 octobre 2017,

Anick Patoine,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 juin 2017
Adoption du projet de règlement : 3 juillet 2017
Consultation publique : 7 août 2017
Adoption du second projet de règlement : 5 septembre 2017
Avis-demande participation référendum : 7 septembre 2017
Adoption du règlement : 3 octobre 2017
Transmission à la MRC : 4 octobre 2017
Entrée en vigueur : 5 octobre 2017